

Henry Van Hees Notaire B et les tesmoins
cy bas nommez fut present en la personne
messire Jean Patrocle Parisot, Conseiller.
du Roy en ses conseils, Maître ordinaire en la
chambre des comptes de Paris, de present en
cette Ville, lequel trois a demandé ce jourd
luy une acte pour certifier a messieurs
les Directeurs des Incurables qu'il est
plain de sie / et en vertu de cette de l'aration
il donne pouvoir a Dame Marie Herbin son
Esposée de recevoir les quartiers / qui luy
sont deus, et d'en donner quittance suivant
sa procuration en date du xxvj. Janvier
M D C L X. Vint quatre vingt et onze. Et le tout
aussy passé par devant moy a Utrecht, de
mandant de cela acte en forme, lequel est
cellecy, aussy fait et passé a Utrecht a
l'Estude de moy Notaire en presence de
Christophe Paludanus et Adam Van
Cuijlenborch Clercs de moy Notaire comme
tesmoins a cez requis

Christophe Paludanus
Parisot
Van Cuijlenborch
H. Van Hees